

NOS VICINAUX

Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.



Notre service public d'autobus Anvers - Zandvliet dessert les 6e et 7e docks de la métropole. (Photo E. Roels)

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE

Chacun manifeste dans sa langue son allégresse de Noël. Les cantiques de Noël sont appelés « Noëls » en France, « Pastourelles » en Italie, « Villancinos » en Espagne, « Christmas Carols » en Angleterre... Les cérémonies qui vont de pair avec cette fête furent toujours une expression de joie, de sorte que son évocation devint synonyme d'allégresse et que, en France, jaillit autrefois le cri « Noël », « Noël », lors de la joyeuse entrée du roi dans une ville.

L'on peut dire que les cantiques de Noël sont aussi anciens que la fête elle-même. Le plus ancien cantique de Noël qui soit encore connu actuellement semble dater du 11^e siècle. Autrefois, chaque province avait ses propres cantiques. Ils n'avaient pour ainsi dire aucune valeur poétique, mais ils étaient naïfs et souvent très charmants. Ceux de Bourgogne ont actuellement encore une grande renommée.

Dans certaines provinces françaises, ces chants religieux étaient influencés par la croyance des druides; ils chantaient également le « Guillannée », le « Guillanleu » ou l'« Aguilanneuf » (le gui de l'an neuf). Les druides honoraient le chêne et considéraient le gui, sa plante parasite qui reste toujours verte, comme le symbole de l'immortalité de l'âme et de l'éternité du monde.

Dans les campagnes françaises, la cérémonie du gui bénit fut encore honorée jusqu'au 16^e et même jusqu'au 17^e siècle. Cette même croyance des druides se retrouve également en Angleterre. La coutume d'accrocher des branches de gui, sous lesquelles il est permis de s'embrasser, nous est d'ailleurs venue de l'Angleterre moderne.

Dans le récit de Noël, nous lisons que les trois Rois amenèrent des cadeaux à l'étable et qu'il s'agissait « d'or, d'encens et de myrrhe ». L'encens et la myrrhe étaient très recherchés jadis et le prix en était si élevé qu'ils n'étaient à la portée que des gens aisés. A l'heure actuelle, ils sont devenus des produits ordinaires.

L'encens et la myrrhe sont des résines provenant d'arbres de la famille des burséracées, obtenues soit par incision des troncs, ce qui provoque une coulée abondante, « le sang des arbres » comme les Arabes l'expriment si bien, soit par captation des gouttes de résine (les « larmes ») sur la rude écorce.

Si l'encens n'était jadis utilisé que pour son parfum, la myrrhe, par contre, était employée à d'autres fins. Les Egyptiens en usaient lors de l'embaumement des corps et comme médicament pour son action désinfectante. Plus tard, les Arabes et Arméniens se

servirent de la myrrhe pour leurs onguents. Hérodote raconte que les Perses versaient de la myrrhe sur les blessures de leurs guerriers et les couvraient ensuite de pansements. Les Grecs l'ajoutaient à leur vin pour lui donner un goût plus piquant et les Chinois la mélangeaient à leurs aliments, qui en acquéraient ainsi une amertume appréciée.

Jadis, la « bûche de Noël » était un grand bloc de bois mis dans le foyer, la veille de Noël, pour que le feu reste allumé durant toute la nuit. Actuellement, nous la connaissons en tant que gâteau. On trouve d'ailleurs presque partout une grande variété de tartes et de pains cuits spécialement à l'occasion de cette fête.

En Angleterre, on mange « l'Yule », qui a toutefois dû céder du terrain au « Christmas Pudding ». Au 13^e siècle, les Français offraient à leurs amis une tarte, portant le nom de « nieule »,

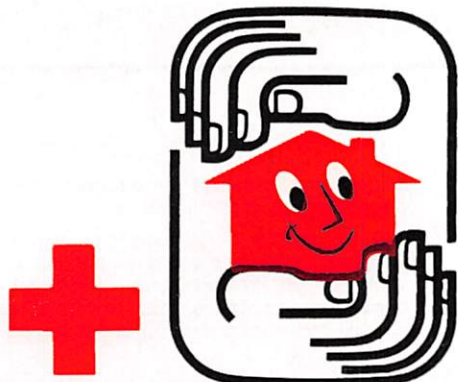
dont la prononciation ne se situe pas loin du « yule » anglais. En Provence, le 26 décembre, se déguste le pain de Saint-Etienne, qui a la forme d'une gourde et auquel on attribue d'innombrables vertus.

En Belgique, on préfère la bûche de Noël, gâteau à la crème au beurre, à la Chantilly ou, depuis peu, également à la crème glacée. Il existe encore d'autres « sucreries », typiques aux différentes régions du pays, comme, par exemple, en Wallonie, le « Couniou » ou le « Couniole » que l'on apprécie au petit déjeuner du 25 décembre; les « pontekoeken » flamands, de formes diverses et garnis de morceaux de sucre; les « brätzelen » en forme de 8 et les « printen » à l'arôme d'anis (tous deux de la région de Malmedy).

C'est ainsi que beaucoup de coutumes de Noël de jadis ne sont plus que des plaisirs de table.



Chaque année, un énorme sapin est dressé à Bruxelles, Grand'Place, face à l'Hôtel de Ville. (Photo INBEL)



chez soi... sauve qui sait!

Par cette campagne, lancée le 16 septembre 1976, la Croix-Rouge de Belgique se propose trois buts :

- attirer l'attention des participants sur les dangers multiples qui nous guettent à domicile, en vue de la prévention des accidents;
- leur inculquer quelques techniques de soins qui leur seront utiles en cas d'accident;
- inciter chaque participant à suivre un cours complet de secourisme.

Les chiffres des décès dans notre pays démontrent à suffisance pourquoi la Croix-Rouge a estimé devoir mener cette campagne.

En 1972 (statistiques les plus récentes publiées par « L'Institut National des Statistiques »), le nombre des décès s'est élevé à 117.424, dont 109.151 dus à une cause naturelle et 8.273 dus à une cause non naturelle.

Ce dernier chiffre se subdivise comme suit :

- 3.301 décès par suite d'accidents à domicile;
- 3.023 décès par suite d'accidents de la circulation;
- 153 décès par suite d'accidents de travail;
- 1.518 décès par suite de suicide;
- 119 décès par suite de meurtre;
- 149 décès par suite de cause inconnue.

Le plus grand nombre d'accidents mortels surviennent dans le ménage. Quel est alors le nombre de blessés à la suite d'accidents à domicile ?

Tout accident n'a heureusement pas d'issue fatale. Mais bon nombre de personnes subissent quand même un handicap temporaire ou permanent.

Aucun chiffre n'est connu à ce sujet. La Croix-Rouge de Belgique s'est toutefois basée sur une étude anglaise récente, considérant que la façon de vivre des Anglais peut être comparée à la nôtre. On en conclut donc que les accidents à domicile donnent, pour notre pays, les résultats ci-après :

- 10.000 blessés graves;
- 38.000 blessés moyens;
- 125.000 blessés légers et...
- 4.000.000 de personnes requérant des premiers soins !!!

La lecture de ces chiffres permet de conclure qu'une campagne de sécurité et de premiers soins en cas d'accidents à domicile est amplement justifiée !

Quels sont, parmi les victimes, les groupes le plus exposés ?

Il ressort des statistiques que le nombre de décès par suite d'accidents est le plus élevé pour les enfants de moins de 5 ans et pour les personnes de plus de 65 ans.

Pour 1972, les chiffres sont les suivants :

moins de 5 ans :	192 décès
5 à 9 ans :	35 décès
10 à 14 ans :	41 décès
15 à 19 ans :	69 décès
20 à 24 ans :	77 décès
50 à 54 ans :	122 décès
55 à 59 ans :	155 décès
60 à 64 ans :	157 décès
65 à 69 ans :	213 décès
70 à 74 ans :	288 décès
75 à 79 ans :	396 décès
80 à 84 ans :	515 décès
85 ans et plus :	734 décès.

Il est intéressant de souligner que sur les 3.301 décès accidentels à domicile, 1.088 sont les conséquences de chutes que font des femmes de plus de 70 ans :

- femmes de 70 à 74 ans : 108 décès par suite d'une chute;
- femmes de 75 à 79 ans : 203 décès par suite d'une chute;
- femmes de 80 à 84 ans : 287 décès par suite d'une chute;
- femmes de 85 ans et plus : 490 décès par suite d'une chute.

Certains endroits sont plus dangereux que d'autres : c'est le cas pour le living et la cuisine.

Le nombre d'accidents est plus grand à certaines heures de la journée : entre 11 et 12 heures et entre 17 et 18 heures.

Le vendredi est un jour à accidents. Superstition, coïncidence ou... jour traditionnel de nettoyage ?

En regardant ces chiffres de plus près, il faut se rendre à l'évidence que les accidents à domicile constituent une triste réalité qui n'est pas à dédaigner.

Il s'impose, dès lors, d'entreprendre une action en vue de réduire le nombre d'accidents et d'inculquer aux gens les premiers soins en cas d'accident.

Jusqu'à présent, aucun organisme ne s'est préoccupé du problème. Aussi la Croix-Rouge de Belgique a-t-elle mené une action préventive, par le canal du service « Education sanitaire », dans les écoles et auprès des groupements féminins et familiaux. Actuellement, le service « Cours de la Croix-Rouge » tente d'atteindre les parents en organisant 2 soirées.

Des centaines de moniteurs sont formés pour donner des cours dans les sections locales de la Croix-Rouge et autres groupements (féminins et familiaux).

Au cours de ces 2 leçons de 2 heures, l'on traite des soins à donner en cas de blessures bénignes ainsi que des premiers soins en cas d'arrêts de la respiration. La prévention des accidents est également discutée.

Par cette campagne, la Croix-Rouge de Belgique espère sensibiliser les familles pour la prévention des accidents et pour les premiers soins.

DEUX APPLICATIONS POUR LES TERMINAUX DES GROUPES

1. Le pointage des prestations des agents du service du mouvement

A la S.N.C.V., le terme « mouvement » nous semble à ce point évident qu'il nous paraît anormal d'en ignorer le sens.

Et pourtant, si nous désirons acquérir un ouvrage traitant de la question, attendons-nous à ce que le libraire, à l'énoncé du terme « mouvement », nous propose un manuel d'horlogerie ou de physique, voire même de politique.

Non, personne ne nous présentera un livre sur les subtilités de cette technique qui permet d'organiser le transport des habitants des villes et des campagnes dans l'esprit d'un service public, c'est-à-dire en respectant trois critères principaux :

- satisfaction du public,
- coordination avec les autres réseaux de transport,
- rendement pécuniaire admissible.

Il a fallu la parution de l'excellent manuel de M.E. De Smet, inspecteur

du Mouvement de la Flandre Orientale, pour que les candidats, encore profanes, puissent en découvrir les véritables arcanes.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette technique, mais chacun se rend compte, c'est presque une évidence, que le nombre de véhicules en service fluctue au cours de la journée, de la semaine et de l'année et que la période scolaire exige un nombre beaucoup plus grand de services, donc d'agents, que la période des vacances, exception faite pour les régions touristiques où nous pouvons enregistrer le phénomène inverse.

La S.N.C.V. doit néanmoins respecter les lois et les règlements qui protègent les travailleurs, malgré les difficultés dues à l'irrégularité des durées des prestations exigées.

C'est pourquoi le pointage d'un agent du mouvement est un entrecroisement de services de différentes durées, de jours de repos, de congés compensatoires, de vacances.

A cela, il faut ajouter les heures supplémentaires, les prestations « one-man-car », les heures à allocations pour prestations de nuit, de dimanches

et de jours fériés, les suppléments pour dépassement d'amplitude, etc.

A ce puzzle déjà complexe, se superpose toute la législation sociale en matière de maladie et d'accident, dans laquelle figure, par exemple, le salaire hebdomadaire ou mensuel garanti.

D'autre part, quiconque travaille dans un service du mouvement sait que l'affectation du personnel aux différents services ne s'effectue ni par hasard, ni par favoritisme.

L'outil utilisé est un tableau dénommé « roulement » ou « rôle de service ».

Il s'agit de ce qu'on appelle en mathématiques une matrice, dont chaque ligne représente le service ou le repos de chaque agent pour chacun des jours du mois, la détermination des éléments de cette ligne étant fonction de la précédente, moyennant une formule propre au tableau.

A la S.N.C.V., nous avons enregistré huit formules et si elles sont différentes, c'est que la direction a désiré conserver certaines contingences locales qui se justifiaient.

Figure 1.

POINTAGE ET IMPUTATION DES PRESTATIONS

S.N.C.V. 10/CI

PROGRAMME : 54306

ROLE DE SERVICES

DEPOT :

415

MOIS : D OCTOBRE 19 76

PAGE 9

ROLE N°	Type	NOMS	DATES KEPIS Nos	DATES																																
				J	P	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	J	P					
20	1	BOUCHAT E L GH	161			81		X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81	82	X	T	84	85	X	86	87	88	T	X	80	81	82	X	83	84
		HUBAUX ROBERT MJGYG	188			80	81	T	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81		X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81		X	T
		DETIENNE L V	195			X	80	81	82	X	83	84	85	X	T	87	88	89	X	80	81	T	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81		X
		DECHAMPS MAURICE	234			89	X	T	81	82	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81	82	X	83	84	85	X	T	87	88	89	X	80	81	T
		WILMET V G	180			88	89	X	80	81	82	X	83	84	T	X	86	87	88	89	X	T	81	82	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81
		BILQUIN A A	187			87	88	T	X	80	81	82	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81	82	X	83	84	T	X	86	87	88	89	X	T
		NOBLET JACQUES M.	309			86	87	88	89	X	80	81	82	X	T	84	85	X	86	87	88	T	X	80	81	82	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X
		BRASSELET C E I G	359			X	86	87	88	89	X	80	81		X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81	82	X	T	84	85	X	86	87	88	T
		HALLOY F M G	178			85	X	T	87	88	89	X	80	81	T	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81		X	83	84	85	X	86	87	88
		LIGNIER MARCEL	182			84	85	X	86	87	88	89	X	80	81	82	X	83	84	85	X	T	87	88	89	X	80	81	T	X	83	84	85	X	86	87
		TONNEAU DANY JE	237			83	84	T	X	86	87	88	89	X	T	81	82	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81	82	X	83	84	85	X	T
		FRANCOIS ARTHUR	214			X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81	82	X	83	84	T	X	86	87	88	89	X	T	81	82	X	83	84	85	X
		DONNY JEAN-PIERRE	287			82	X	T	84	85	X	86	87	88	T	X	80	81	82	X	83	84	85	X	86	87	88	89	X	80	81	82	X	83	84	T

2. L'émission et la comptabilité des abonnements scolaires

Il est bien loin le temps de l'abonnement scolaire vicinal de notre enfance, sur lequel le receveur annulait d'un large trait de crayon rouge ou bleu, de minuscules cases représentant les jours...

Les années passent, la forme et les règlements changent aussi...

L'esprit qui a présidé à la solution nouvelle du problème des abonnements diffère de celui du pointage.

Les objectifs recherchés étaient avant tout d'aider les directions régionales dans les travaux d'émission, de délivrance et de mise en compte des abonnements scolaires. Nous y reviendrons.

Mais en ce domaine, comme dans d'autres, nous nous sommes aperçus qu'une série d'informations, tenues manuellement sur des fiches dans les Groupes, étaient inexploitablement pour des études de gestion, car non reprises en mémoire d'ordinateur.

Bien sûr, un ancien programme pouvait indiquer quel était le nombre d'abonnés circulant entre tel point d'arrêt et un autre, mais là se limitait l'information, car pour l'ordinateur c'était l'abonné numéro untel, et pour l'identifier il fallait avoir recours au fichier manuel.

Actuellement, en ordinateur, chaque abonné scolaire a un nom, une adresse (rue et n°, s'il est traité par voie postale), la localité de son domicile.

Ainsi, sans verser dans un sentimentalisme gratuit, on peut affirmer que nous avons « humanisé » notre fichier

« abonnements scolaires ». Ceci permettra des études démographiques intéressantes entre les localités de domicile et les lignes utilisées.

Avant de s'attaquer au problème proprement dit, il a fallu mémoriser pratiquement tous les arrêts, en code et en clair, et leur donner des noms suffisamment concis, pour ne pas déborder les limites autorisées, tout en restant intelligibles.

Il a fallu mémoriser tout le fichier abonnés de l'an dernier car nous tablions sur un pourcentage important de renouvellement pur et simple des abonnements; cette politique s'est avérée payante dans certains Groupes.

Il a fallu mémoriser toutes les communes de Belgique avec leur numéro postal, afin d'éviter une masse de prises de données.

L'étude proprement dite a porté sur l'impression des cartes et des documents périphériques, ainsi que sur la mise en comptabilité de ces recettes.

La carte d'abonnement scolaire est donc entièrement imprimée par le terminal (à l'exception de quelques dérogations) alors qu'auparavant tout se faisait manuellement, avec un risque plus grand d'erreur.

A titre d'exemple, nous donnons, en fig. 3, la photo d'un abonnement scolaire en langue allemande, car de nombreux lecteurs ignorent que de telles cartes existent.

Remarquons que les risques de fraude diminuent: en effet, les abonnements scolaires trimestriels présentent une teinte différente suivant le trimestre et il en sera de même l'an prochain pour les abonnements annuels; de plus, les caractères utilisés par le terminal ne sont pas les mêmes

que ceux d'une machine à écrire classique.

A titre d'essai, on a profité du nouveau système pour étendre l'utilisation de la délivrance par voie postale; toutes les indications nécessaires au bordereau d'accompagnement peuvent être utilisées immédiatement; ces mêmes données pourront d'ailleurs resservir pour les lettres de rappel en cas de non-paiement.

Dès que les éléments sont entrés en mémoire et que les recettes ont été enregistrées, l'ordinateur peut opérer les diverses clôtures comptables.

L'ordinateur est capable, via le terminal ou non, de fournir les statistiques voulues, mais encore de donner des indications sur un ou plusieurs abonnés.


Citons, à titre d'exemple, la recherche d'un abonné d'un dépôt ou d'un Groupe, pour lequel il y aurait hésitation quant à l'orthographe de son nom; le terminal fournira, dans les limites indiquées par le demandeur, les noms de tous les abonnés qui répondent à ces limites.

La première mise en application s'est déroulée dans des conditions difficiles: plus de 100.000 abonnements scolaires à délivrer sous leur nouvelle forme en un délai très court.

Bien sûr, nous avons dû faire face au rodage d'un nouveau système, d'une adaptation du personnel, à une clientèle parfois imprévoyante, mais ce que nous retiendrons surtout c'est l'énorme bonne volonté de tous.

C'est avec une telle bonne volonté qu'il y a moyen de maintenir le dialogue, ce dialogue dont nous avons tous besoin.

Figure 3.

SCHÜLERK.		SCHÜLERKARTE		BETRAG	AUSGABEBÜRO
NR. IC 510416	GÜLTIG VOM: 01.09.1976			↓	↓
BÜRO 599	BIS: 30.06.1977			3830	TR. POSTAL
				K/T: 12	NR IC: 510416
	FAHRSTRECKE:			INHABER:	
K/T 12	VON: RAEREN DRIESCH			ZILLES R	
BETRAG 3830	NACH: EUPEN WERTHPLATZ			4730 RAEREN	
	UND			EYNATTENERSTRASSE 44	
	VON:				
GAR 25	NACH:				
	OHNE ABWEICHUNGEN HIERUNTER			GARANTIE FR 25	
	IST DIE KÜRZESTE FAHRSTRECKE				
	VERPFLICHTET.				
ZAHLUNGS-					
NACHWEIS					
093184					

REMISE DE DECORATIONS A BRUXELLES

La remise, aux agents du Groupe et du service T/AT du Brabant, de distinctions honorifiques dans les ordres nationaux et de décorations civiques pour 35 ou 25 années de service, a eu lieu le samedi 2 octobre 1976, en présence de la direction, de délégués du service T/AT et des organisations syndicales, ainsi que des assistantes sociales, Mmes Brocké et Van Hulle.

M. Peerts, ingénieur en chef-chef de groupe, salua la nombreuse assistance et évoqua les conditions de travail que connaissent les agents à l'honneur. Il souligna également l'évolution des transports en commun, au cours de leur carrière, et l'importance de la tâche à accomplir par le personnel qui se doit d'être entièrement au service du public.

La Société compte sur le dévouement et la courtoisie des membres du personnel pour garder ou regagner la confiance de la clientèle, poursuivit-il.

M. le chef de groupe félicita ensuite les décorés au nom du Conseil d'administration et de M. le Directeur général, ainsi qu'en son propre nom. Après cette allocution vivement applaudie, M. Peerts procéda à la remise des décorations.

La fête se poursuit dans la gaieté et la meilleure ambiance aux sons d'un bon orchestre, entraîné par un animateur dynamique.

ORDRES NATIONAUX

Chevalier

Ordre de Léopold II

Leceuvre L., rédacteur.

Palmes d'or

Ordre de la Couronne

Lefevre A., premier contrôleur.

Palmes d'argent

Ordre de la Couronne

Coekaerts E., 1er ouvrier qualifié.
De Sutter D., 1er ouvrier qualifié.
De Ridder H., ouvrier qualifié.
Dupont Th., ouvrier qualifié.
Nackaerts J.-B., ouvrier qualifié.
Haesendonck A., ouvrier d'élite.
Lemmens A., ouvrier d'élite.
Mafrans J., ouvrier d'élite.
Van Hoof J., ouvrier d'élite.
Peeters H., 1er ouvrier qualifié.
De Wandeler V., ouvrier qualifié.
Gillis G., ouvrier qualifié.
Gochet H., ouvrier qualifié.
Verbist A., ouvrier qualifié.

Médaille d'or

Ordre de la Couronne

De Gieter J., ouvrier qualifié.
Allaerts H., cond.-receveur élect.
Mertens P., cond.-receveur élect.
Van Den Cruyce P., cond.-recev. él.

Cautaerts R., receveur.
De Greef J., receveur.
Afslag L., receveur élect.
Neefs F., conducteur-receveur AB.
Van Leemputten E., cond.-recev. AB.
Jaspart J., ouvrier spécialisé.
Verbesselt F., conducteur élect.
De Brauwer J., cond.-receveur AB.
Moons E., cond.-receveur AB.
Van Hulle H., cond.-receveur AB.
Viseur O., conducteur-receveur AB.

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service

Croix civique de 1ère classe

Mertens P., chef de service de 2e cl.
De Smet R., chef de service de 2e cl.
D'Haen A., chef de service de 2e cl.

Croix civique de 2e classe

Van Thielen V., premier commis.
De Backer F., rédacteur.
Putzeys M., premier contrôleur.
Crab J., premier commis.
De Leeuw G., premier commis.
Roelants F., rédacteur.
Van Rode R., premier contrôleur.
Dumont M., premier contrôleur.
Raymackers M., rédacteur.

Médaille civique de 1ère classe

Ingels A., conducteur-receveur AB.
Ovart E., ouvrier qualifié.
Allaerts H., conducteur-receveur AB.
De Bot P., conducteur-receveur AB.
Degreef J., receveur.
Frederickx G., ouvrier d'élite.
Mafrans J., ouvrier d'élite.
Morren M., cond.-receveur AB.
Nackaerts J., ouvrier qualifié.
Sevenants J.H., cond.-receveur AB.
Germentier N., piocheur.
Vinck F., receveur.

Appelmans J., 1er ouvrier qualifié.
Beeken F., conducteur-receveur AB.
Caes J., conducteur-receveur AB.
Evrenont C., brigadier.
Gochet H., ouvrier qualifié.
Gillis G., ouvrier qualifié.
Grammet M.A., 1er ouvrier qualifié.
Kamers G., ouvrier d'élite.
Luypaert M., cond.-receveur AB.
Loddewijckx J., cond.-receveur AB.
Motet M., brigadier.
Nackaerts G., ouvrier d'élite.
Nijs A., brigadier.
Pauwels P., receveur.
Peeters J., 1er ouvrier qualifié.
Persoons A., ouvrier qualifié.
Peeters E., cond.-receveur AB.
Reynders A., ouvrier d'élite.
Schoukens F., chef piocheur.
Schoukens E., ouvrier qualifié.
Segers A., chef piocheur.
Smekens R., cond.-receveur AB.
Toujour H., brigadier.
Van Buggenhout F., ouvrier qualifié.
Van Hoolant F., ouvrier qualifié.
Van Hulle H., cond.-receveur AB.
Van Zavelberg F., 1er ouvrier qualifié.
Van Vlaenderen A., ouvrier qualifié.
Coekaerts E., 1er ouvrier qualifié.
De Quick A., piocheur.
Helpers F., receveur.
Matthys J., piocheur.
Crabbe E., ouvrier d'élite.
Bollaerts R., ouvrier d'élite.
Hennebel G., cond.-receveur AB.
Lorge J., conducteur-receveur AB.

25 années de service

Médaille civique de 2e classe

Cumps F., conducteur-receveur AB.
Boeykens T., piocheur.
Vandegucht T., piocheur.
Wijverks G., 1er ouvrier qualifié.
Deleux M., brigadier.



NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION

Naissances

ADMINISTRATION CENTRALE

Geneviève chez Botton L. (Champion)

ANVERS

Sonja chez Van der Auwera H. (Malines)

Nadia chez Verbraecken E. (Boom)

FLANDRE ORIENTALE

Pascal chez Hulsbosch M. (Alost)

Steven chez Spaens J. (St.-Amandsberg)

Katrien chez Van Laeken H. (Gentbrugge)

HAINAUT

Vincianne chez Bauwens L. (Thuillies)

Deborah chez Vandewiele P. (Gosselies)

Nadège chez Depasse H. (Morlanwelz)

Magali chez Michel A. (La Bouverie)

Youri chez Dubois D. (Fontaine-l'Evêque)

Ingrid chez Alexandre A. (Marcinelle)

Sevrine chez Lieveyns G. (Pont-de-Loup)

Catherine chez Lacroix G. (Pont-à-Celles)

NAMUR - LUXEMBOURG

Johan chez Giot A. (Saint-Servais)

Carole chez Simon G. (Bastogne)

Frédéric chez Rosenbaum Ph. (Seilles)

Rudy chez Detroz A. (Dochamps)

LIEGE

Axel chez Schumacher L. (Verviers)

BRABANT

Kristof chez De Neef J. (Erembodegem)

LIMBOURG

Annick chez Dupont G. (As)

Stijn chez Meert E. (Tessenderlo)

FLANDRE OCCIDENTALE

Tony chez Dobbelaere P. (Knokke-Heist)

Olivier chez Quintens J. (Bruges)

Cindy chez Sinnesael Cl. (Leke)

Mario chez Verhelle M. (St.-Joris)

Mariages

ADMINISTRATION CENTRALE

Melle Cauwbergs V. a épousé M. Nijs J.

Schutz B. a épousé Melle Klein N.

ANVERS

Voet W. a épousé Melle Bresseleers M.

De Rouck E. a épousé Melle Lammers G.

Melle Blicck F. a épousé M. Finaut G.

Melle Schaerlaeken R. a épousé M. Nagels R.

FLANDRE ORIENTALE

Mostaert R. a épousé Melle Van Hamme C.

Van Ghelue M. a épousé Melle Taelman M.

HAINAUT

Amand M. a épousé Melle Mary M.C.

Leboutte A. a épousé Melle Gillet G.

Garain A. a épousé Melle Goldin M.

Millot V. a épousé Melle Binard Fr.

Vandercam J. a épousé Melle Foucoux E.

Balasse C. a épousé Melle Turani J.

Cornil J. a épousé Melle Lemoine E.

NAMUR - LUXEMBOURG

Margot B. a épousé Melle Munoz Posada

Pleugers G. a épousé Melle Jadoul M.

Rorsvort Chr. a épousé Melle Bodart J.

Rosière D. a épousé Melle Lucas A.M.

Toussaint A. a épousé Melle Turbang B.

Dockier A. a épousé Melle Boulanger M.

Wanson G. a épousé Melle Techeur E.

LIEGE

Scheepmans W. a épousé Melle Leloup C.

Schroeders J. a épousé Melle Dehasque J.

BRABANT

Nijs B. a épousé Melle Marteau Chr.

Vanhumbeeck G. a épousé Melle Van Den

Bempt G.

Lanckman W. a épousé Melle Van Geel M.

Andries A. a épousé Melle Persoons S.

Vandecan L. a épousé Melle De Greef R.

LIMBOURG

Vandeweyer Fr. a épousé Melle Ballet A.

FLANDRE OCCIDENTALE

Priem A. a épousé Melle Vansteenkiste A.M.

Hoeman E. a épousé Melle Schoonheere L.

Deghandt M. a épousé Melle Huyghe L.

Agents des Groupes mis à la pension

Mois de septembre et octobre 1976

ANVERS

Lauwers E., ouvrier spécialisé 26

Stappaerts A., ouvrier qualifié 1e cl. 32

Van den Bleeken L., brigadier 38

Wouters D., brigadier 48

Lambrechts K., conducteur-rec. AB 39

Neels F., receveur 33

FLANDRE ORIENTALE

Oosterlinck H., ouvrier qualifié 1e cl. 31

Vergucht F., conducteur-rec. AB 31

NAMUR - LUXEMBOURG

Mignon R., conducteur-rec. AB 35

Thys G., conducteur-rec. AB 30

Colin G., ouvrier ordinaire 42

Colot F., 1er ouvrier qualifié 30

LIEGE

Cornet S., conducteur-rec. AB 37

Riga F., brigadier 47

Sabatier P., conducteur-rec. AB 29

Arnolis A., ouvrier qualifié 43

Grieten F., conducteur-rec. AB 31

BRABANT

Barbé M., ouvrier qualifié 46

Celis L., 1er ouvrier qualifié 34

Debrun A., 1er ouvrier qualifié 43

De Pelsmaeker R., receveur 38

Pans A., conducteur él. 39

Pletinckx P., receveur 47

Thielemans A., receveur 42

Boon F., conducteur-rec. AB 33

Crabbe A., conducteur-rec. AB 40

Devos A., conducteur-rec. AB 28

Grimme T., receveur 23

Van den Bergh J.-B., ouvrier qualifié 32

Van Tongerlo J., conduct.-rec. AB 29

LIMBOURG

Janssens N., commis 47

Vankerkom H., chef de mouv. 1e cl. 48

FLANDRE OCCIDENTALE

De Gheselle W., chef de serv. 1e cl. 48

Folens F., ouvrier qualifié 1e cl. 39

Claeys R., conducteur-rec. AB 33

Kindt A., conducteur-rec. AB 27

Nécrologie

« Nos Vicinaux » présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

AGENTS EN SERVICE

	Age
ANVERS	
Deraedt M., receveur	61
HAINAUT	
Dewolf C., brigadier	59
Niset J., ouvrier qualifié 1ère cl.	20
NAMUR - LUXEMBOURG	
Vanhulst A., surveillant V.T. 1ère cl.	51
Thomé L., sous-chef de bureau	55

ALLOCATAIRES

C.A.M. - C.R.A. - C.R.I. - C.A.S.

ADMINISTRATION CENTRALE

Tasson W., inspecteur principal	68
Devisser G., sous-chef de bureau	95
Anhes F., rédacteur	83

ANVERS

Valckx J., conducteur él.	86
Hannes F., piocheur	91
Thijssen A., brigadier	70
Verhulst J., conducteur él.	78
De Beucker L., ouvrier d'élite	68

FLANDRE ORIENTALE

Mahieu B., receveur	76
Van Ertvelde R., ouvrier d'élite	83

HAINAUT

Doucy A., conducteur él.	69
Renard G., brigadier	86
Ronvaux M., conducteur él.	70
Dupont H., ouvrier qualifié 1ère cl.	63
Ledroit R., conducteur AB	60
Durochez A., conducteur él.	59
Saudoyez G., piocheur	53
Debève E., conducteur él.	75
Thiery P., commis 1ère cl.	79
Falise G., receveur	76

NAMUR - LUXEMBOURG

Husson G., ouvrier qualifié	71
Crasset V., chef de dépôt 2e cl.	74
Trefois J., ouvrier qualifié 1ère cl.	64
Moreau L., brigadier	70
Lambert E., machiniste 1ère cl.	83
Guery H., ouvrier qualifié 1ère cl.	65

LIEGE

Baerten G., conducteur AB	74
Milissen A., piocheur	75
Bully G., ouvrier semi-qualifié	75

BRABANT

Latour J., ouvrier qualifié	70
Limpach G., chef d'atelier 1ère cl.	81
De Becker L., conducteur él.	69
Peeters K., brigadier	80
Wautie N., conducteur-rec. AB	54
Anthonis L., chef receveur	67
Walraevens M., ouvrier d'élite	79
Vanderlick M., conducteur él.	78
Verraleweck A., ouvrier qual. 1ère cl.	76
Storms L., conducteur AB	77
Dumortier L., conducteur-rec. AB	59
Adriaens J., piocheur	78

LIMBOURG

Daniels H., conducteur-rec. AB	71
Asnong J., conducteur AR	73

FLANDRE OCCIDENTALE

Huyghe P., ouvrier qualifié 1ère cl.	79
Van Damme E., freineur	72
Roelants R., piocheur	83
Loonis R., surveillant V.T.	87
Claeys M., conducteur-rec. AB	78

Administration Centrale

En raison de remplacements et de transferts, il fut procédé aux engagements ci-après : le 1-9-1976, MM. M. André, rédacteur (T) et W. Jones, rédacteur (P/Adm.); le 1-10-1976, M. E. Debusschere, rédacteur (S/Dom.) et Mlle A. Arnols, poinçonneuse (IG); le 18-10-1976, M. E. Barthelemy, rédacteur (S/Ass).

Arrivèrent, d'autre part, le 1-10-1976, M. S. Bertels, dessinateur-rédacteur (T/EE), du Groupe du Brabant et M. P. Slambrouck, rédacteur (E/AB), du Groupe de Flandre Occidentale.

Anvers

Le décès de M. C. COENEN, chef des Voies et Travaux

Après une longue maladie, M. C. Coenen, chef des Voies et Travaux, mourut le 29 juillet 1976 à l'âge de soixante et un ans.

Entré en service le 17-2-1941, en qualité d'ajusteur-forgeron, il fut promu contremaître le 1-1-1947, contremaître de 1ère classe le 1-1-1948 et chef des Voies et Travaux le 1-1-1958.

Suite aux réformes de structure, il fut chargé de la réadaptation des conducteurs et receveurs des lignes électriques, destinés à être affectés à nos services d'autobus. Il devint le chef de l'école de conduite pour chauffeurs d'autobus, lors de sa création le 1-1-1969. Parallèlement, il s'acquitta consciencieusement de sa tâche de concierge de l'immeuble de la direction, à Anvers. M. Coenen se dévoua sans compter au service de la Société pendant plus de trente-cinq ans.

« Nos Vicinaux » présente à la famille du défunt ses vives condoléances.

Namur - Luxembourg

M. A. VANHULST, surveillant V.T. de 1ère classe, est décédé

Après une courte mais combien pénible maladie, M. Alphonse Vanhulst décéda le 20 août 1976. Né le 10-11-1925, il approchait de sa cinquante et unième année.

Il commença, le 6 novembre 1942, sa carrière vicinale en qualité de piocheur, fut nommé brigadier le 1-1-1960, devint surveillant V.T. de 2e classe le 1-1-1962 et fut promu surveillant de 1ère classe le 1-1-1965.

Pour ce travailleur ordonné, à l'œil rapide et sûr, le service des Voies et Travaux n'avait aucun secret. C'était

un homme de bon conseil dont les avis furent souvent écoutés. Son humeur gaie le fit apprécier par tous ceux qui le connurent.

Nous prions son épouse et sa famille de trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

Décès de M. L. THOME, sous-chef de bureau sélectionné

C'est avec émotion que nous avons appris le décès de M. Louis Thomé, survenu inopinément le 12 septembre 1976, à l'âge de cinquante-cinq ans à peine.

Né le 14-5-1921, il était entré en service le 21-1-1946 en qualité de commis de 1ère classe. Nommé rédacteur principal le 1-1-1962, il fut promu sous-chef de bureau le 1-1-1965. En 1972, il réussissait l'examen de chef de bureau.

M. Thomé laisse un grand vide au service de la comptabilité où il œuvrait depuis plus de 30 ans. On le déplore également dans diverses sociétés sportives et à la Fraternelle du 12e bataillon de fusiliers. Volontaire de guerre, il en était devenu récemment trésorier national.

Faisant preuve d'une grande compétence et d'aptitudes professionnelles remarquables, il était toujours à la recherche du travail précis. Il apporta constamment son aide à ses collègues et leur prodigua des conseils judicieux.

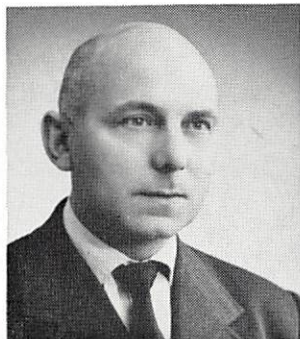
Nous présentons à son épouse et à sa famille nos profondes condoléances.

Liège

M. A. FAGNOULE, chef de mouvement de 1ère classe, à la retraite

Le 1-8-1976, M. Albert Fagnoule, chef de mouvement de 1ère classe à Bressoux, a pris sa retraite.

Il débuta comme receveur au dépôt de Liège Saint-Gilles le 16-5-1933. Nommé brigadier le 1-1-1941, il exerça cette fonction jusqu'au 1-1-1944, date à laquelle il est promu contrôleur attaché au dépôt de Liège Saint-Gilles.



Apprécié par ses chefs, il obtint ensuite le grade de chef de mouvement de 2e classe le 1-1-1960 et celui de chef de mouvement de 1ère classe

le 1-1-1963. Il est désigné enfin pour remplir les fonctions de chef de dépôt à Bressoux le 13-9-1965, poste qu'il occupe jusqu'à son départ à la retraite.

Pour ses collègues et le personnel qui travailla sous ses ordres, M. Fagnoule laisse l'exemple d'un chef compétent et affable. Une réception amicale au dépôt de Liège Saint-Gilles permit à tous de manifester leur sympathie en lui remettant le cadeau de circonstance ainsi que des fleurs à son épouse.

Nous souhaitons à M. et Mme Fagnoule une longue et paisible retraite.

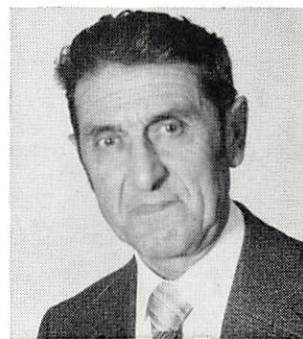
Brabant

M. A. Croes, commis, a été engagé le 1-9-1976 pour le service de la comptabilité à Anderlecht.

Limbourg

Mise à la retraite de M. VANKERKOM H., chef de mouvement de 1ère cl.

Malgré l'activité intense due au commencement de l'année scolaire, des délégations de la direction du Groupe et de tous les dépôts se rendirent, le 30 août dernier, à Lanaken, à l'occasion de la mise à la retraite de M. Vankerkom, chef de mouvement de 1ère classe. La présence de délégués du « Gemeentelijk Autobussenbedrijf », de Maastricht, fut très appréciée.



Dans son allocution, M. Goovaerts, ingénieur principal-chef de groupe, traça la carrière de M. Vankerkom et lui rendit un hommage mérité. M. Vankerkom est entré en service au dépôt de Lanaken le 1-2-1929, en qualité de receveur. Il fut nommé, successivement, chef receveur en 1945, contrôleur en 1950 et chef de mouvement de 1ère classe le 1-8-1970. Il resta toujours attaché au même dépôt; il était, de ce fait, entièrement familiarisé avec le personnel, les lignes et les services.

M. Vankerkom, d'un tempérament vif et alerte, sut toujours trouver une solution adéquate pour chaque problème intéressant son dépôt. Très

ponctuel et correct, il n'a cessé de défendre au mieux les intérêts de la Société. Il est estimé par ses chefs, ses collègues et le personnel.

Le 4-9-1976, le personnel du dépôt de Lanaken, à son tour, fêta son chef. Au cours des deux cérémonies, M. Vankerkom reçut des cadeaux, tandis que des fleurs étaient offertes à Mme Vankerkom.

Nous souhaitons que M. Vankerkom puisse encore passer de nombreuses années en bonne santé en compagnie de son épouse et nous espérons qu'il pourra continuer à manifester sa vitalité au sein de sa famille ainsi que dans la vie de société de sa commune.

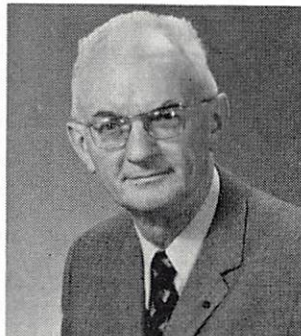
Venant de l'Administration centrale, M. W. Machon, rédacteur, a été accueilli le 16-9-1976.

Flandre occidentale

Départ à la retraite de M. W. DE GHESELLE, chef de service de 1ère cl.

M. Willy De Gheselle entra à la S.E.L.V.O.P.B. le 28-6-1927, en qualité

de commis auxiliaire temporaire. Ses obligations militaires accomplies, il y assura un service de guichetier, jusqu'au 3-11-1930, date à laquelle il fut incorporé à l'effectif comme comptable auxiliaire.



M. De Gheselle avait trouvé sa voie et se fit rapidement remarquer par sa compétence, son souci d'exactitude et sa ponctualité. Le 1-1-1941, il fut nommé comptable et le 1-10-1949 chef comptable.

Lorsque ladite société fut reprise par la S.N.C.V., en 1956, M. De Gheselle devint chef de la comptabilité à Bruges. Il put y déployer toutes ses capacités et ses aptitudes au commandement. En 1961, il fut promu « chef de service important ».

A partir de 1972 et jusqu'à la fin de sa carrière, on fit appel à lui pour diriger les services administratifs du Mouvement.

Pour ses chefs, et il en a connu beaucoup, il fut toujours un collaborateur précieux, dont l'expérience, la méticulosité et le dévouement contribuèrent à résoudre des problèmes parfois complexes. Par sa discrétion et son intégrité, il gagna la confiance de tous.

Après cette longue et fructueuse carrière, il nous quitta le 1er septembre 1976. Ses chefs et ses collègues lui présentent leurs vœux très cordiaux et espèrent qu'il pourra jouir encore longtemps d'une retraite bien méritée.

NOS VICINAUX

Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

Téléphone : (02) 511.59.90 — Ext. : 335. C.C.P. 000-0003227-26.

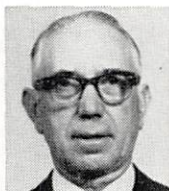
Editeur responsable : L. Vanderfaellie, rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

LES LONGUES CARRIERES



A. Haulotte

a débuté le 9-7-1940 et a été mis à la pension comme conducteur-receveur AB à Frasnes.



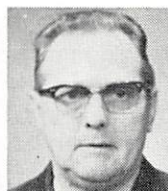
L. Stallaert

a débuté le 9-2-1930 et a été mis à la pension comme receveur à Grimbergen.



A. Legrand

a débuté le 3-5-1931 et a été mis à la pension comme conducteur-receveur AB à Assebroek.



J. Luyckx

a débuté le 1-1-1942 et a été mis à la pension comme conducteur-receveur AB à Turnhout.



F. Delsart

a débuté le 4-4-1937 et a été mis à la pension comme receveur à Trazegnies.



E. Waghemans

a débuté le 22-3-1940 et a été mis à la pension comme chef receveur à Anvers.



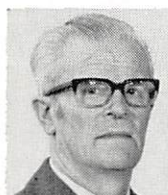
J. Sevenans

est entré en service le 24-6-1940; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Tirlemont.



G. Grietens

est entré en service le 24-8-1932; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Jodoigne.



L. Van den Bleeken

est entré en service le 1-4-1938; il a été mis à la pension comme brigadier à Merksem.



G. Urbain

est entré en service le 14-3-1938; il a été mis à la pension comme ouvrier d'élite à Eugies.



F. Riga

est entré en service le 11-3-1929; il a été mis à la pension comme brigadier à Warzée.



S. Cornet

est entré en service le 11-1-1940; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Liège.

CHAMPIONNAT CYCLISTE DE FLANDRE

Le 4-9-1976, le championnat de Flandre pour le personnel S.N.C.V. a été organisé, comme le veut la tradition, à Assebroek.

Il n'y eut que cinq participants pour la course des « plus de 50 ans ».

Après 3 tours, parcourus en groupe, L. Verstraelen se détacha.

Résultat : 1) Verstraelen L. (Merksem), 2) Vandegucht T. (Cureghem), 3) 't Kindt J. (Assebroek), 4) Balza M. (Charleroi), 5) Vanreybrouck J. (Assebroek).

Dans la catégorie de 35 à 50 ans, on compta 29 coureurs. A la moitié de la course, E. Farazijn avait pris la tête. A l'arrivée, il garda 1 minute d'avance, malgré la poursuite courageuse d'une quinzaine de coureurs.



Résultat : 1) Farazijn E. (Dixmude), 2) Roels H. (Asse), 3) Room R. (Haacht), 4) Balcaen J. (Courtrai), 5) Coeckaerts R. (Tielt - arr. Louvain).

La course des « moins de 35 ans » partit à toute vitesse, de sorte que la décision ne tomba qu'à mi-parcours. Dans un dernier effort, R. Rosseel battit ses compagnons de fuite au sprint et devint ainsi le nouveau champion de Flandre.

Résultat : 1) Rosseel R. (Ostende), 2) Andries L. (Tielt - arr. Louvain), 3) Farazijn G. (Dixmude), 4) Bilaey Y. (Assebroek), 5) Meeschaert R. (Assebroek).

M. Verstraelen L., champion dans la catégorie des plus de 50 ans.
(Photo Brugsch Handelsblad)

AVERTISSEMENT

ATTENTION AUX GAZ DEGAGES PAR LES DETERGENTS !

Récemment, un genre d'accident spécial survenu dans des villes différentes, mais dans des circonstances similaires, a durement frappé deux ménagères. Toutes deux utilisaient un produit destiné au nettoyage des cuvettes de WC. Mécontentes parce que les taches ne partaient pas, elles décidèrent d'y ajouter de l'eau de javel et de mélanger le tout avec un goupillon. Résultat : la première mourut rapidement et la deuxième dut faire un long séjour à l'hôpital.

Autre exemple : d'après une circulaire d'information médicale du gouvernement, vingt personnes ont été incommodées récemment par les gaz toxiques dégagés par un produit de nettoyage bricolé, une véritable mixture de sorcière contenant un détergent, de l'eau de javel et de l'ammoniaque.

Dans chacun de ces cas, il se produisait un dégagement de gaz toxiques résultant du mélange de deux ou plusieurs produits de nettoyage que l'on trouve couramment dans chaque ménage. Le fait d'ajouter de l'eau de javel (une solution d'hypochlorite de sodium) à un acide ou à une substance produisant de l'acide, comme par exemple un produit de nettoyage des cuvettes de WC ou simplement du vinaigre, donne lieu à un dégagement soudain de chlore, qui est un gaz toxique. De même, si l'on ajoute de l'eau de javel à une autre substance alcaline

(ammoniaque ou soude caustique), la réaction chimique libère un gaz extrêmement irritant. Si on le respire, il peut en résulter des lésions graves et même la mort.

Ne commettez pas l'erreur de penser que, parce que certains produits d'entretien sont efficaces, une combinaison de deux ou plusieurs d'entre eux vous permettra d'obtenir de meilleurs résultats. Au contraire, cela peut non seulement représenter une perte de temps et d'efforts du fait qu'un produit diluera ou neutralisera l'autre, mais en outre cela peut avoir des résultats catastrophiques. Tenez-vous en à la règle de sécurité suivante : avant l'utilisation, lisez soigneusement l'étiquette et suivez à la lettre les instructions du fabricant. N'oubliez pas que les produits à récurer actuels contiennent souvent de l'eau de javel.

D'un point de vue économique, c'est un non-sens d'utiliser de l'eau de javel pour nettoyer les cuvettes de WC, les lavabos, les éviers, les baignoires et les appareils électriques. A la longue, en effet, l'eau de javel ternira et rongera la fine couche d'émail de la surface qui est à la fois jolie et utilitaire.

NE MELANGEZ PAS
de l'eau de javel
et de l'ammoniaque,
ou de la soude caustique,
ou un produit destiné à enlever la rouille,
ou du vinaigre,
ou un produit de nettoyage de fours.

**EN BREF, NE MELANGEZ JAMAIS DE L'EAU DE JAVEL
A D'AUTRES PRODUITS DE NETTOYAGE.**

(Safety management - Afrique du Sud)

Extrait de « Objectif Prévention » - Juin 1976.

HISTOIRE DE LA DACTYLOGRAPHIE ET DE LA STÉNOGRAPHIE

L'homme moderne n'a que dédain pour les machines d'antan, lesquelles semblent, en effet, de conception rudimentaire par comparaison aux machines électroniques actuelles. Il fut un temps où ces mécanismes semblaient aussi déroutants que les cerveaux électroniques d'aujourd'hui. Et, en outre, ils étaient bien souvent de vrais chefs-d'œuvre.

Les machines à écrire ont connu la même évolution : les premières étaient déjà d'une réalisation ingénieuse, mais ne peuvent nullement être comparées aux versions modernes, bien que nous n'ayons guère autant d'admiration pour ces dernières.

Simultanément et dans plusieurs pays, des hommes étaient à la recherche d'un moyen mécanique permettant d'écrire de façon lisible pour tous. Le 7 janvier 1711 déjà, la Reine Anne délivra à Henri Mill, un ingénieur anglais, un octroi pour la fabrication exclusive « d'une machine ou méthode pour l'impression ou la reproduction de lettres sur du papier ou sur du parchemin, de telle manière qu'on ne pût les distinguer d'un imprimé ». Cette machine ne fit jamais son apparition sur le marché.

De l'autre côté de l'Atlantique, Austin Burt, de Détroit, n'avait pas eu plus de succès que son collègue britannique : son entreprise fut un échec au point de vue financier et l'unique prototype de son invention fut détruit lors d'un incendie.

Un Allemand, prodigue d'inventions, construisit finalement une machine à écrire en 1834. Il s'agissait de Karl Friedrich Drais von Sauerbronn, garde-forestier du grand-duc de Bade. Le ministère de l'intérieur de Bade rejeta toutefois cette machine.

Un des projets qui semblait avoir les plus grandes chances de succès était la machine de Beach et Francis, qui s'étaient inspirés d'une idée d'un certain Progin, originaire de Marseille. Cette machine fut construite en 1857 et possédait les principales caractéristiques de la machine à écrire actuelle. Elle n'était ni élégante ni certainement pas d'un maniement facile car elle était aussi impressionnante qu'un dressoir. Elle était équipée d'un ensemble de touches ressemblant au clavier d'un piano et, à l'usage des aveugles, elle écrivait en relief sur une étroite bande de papier.

En 1866, un paysan du Tyrol offrait une machine à écrire en bois à l'empereur d'Autriche, à Vienne. Cette machine se trouve encore dans la collection de l'Institut polytechnique viennois... mais elle ne fut jamais utilisée.

La machine à écrire proprement dite, telle que nous la connaissons et utili-

sons actuellement, est d'origine américaine.

Elle fut inventée, en 1867, par Christopher Lotham Sholes, de Milwaukee, qui était imprimeur, éditeur de journaux, percepteur de poste et poète. Son premier modèle n'avait qu'une seule touche, avec la lettre W, mais ce modèle lui montra le chemin. Personne ne saura jamais si Christopher Lotham Sholes, dont on dit généralement qu'il est l'inventeur de la machine à écrire, avait un don de prophète ou bien s'il n'avait que des intentions publicitaires en faisant faire par sa fille la première démonstration publique de sa machine. Toutefois, une chose est certaine : la plupart des dactylos sont actuellement des femmes.

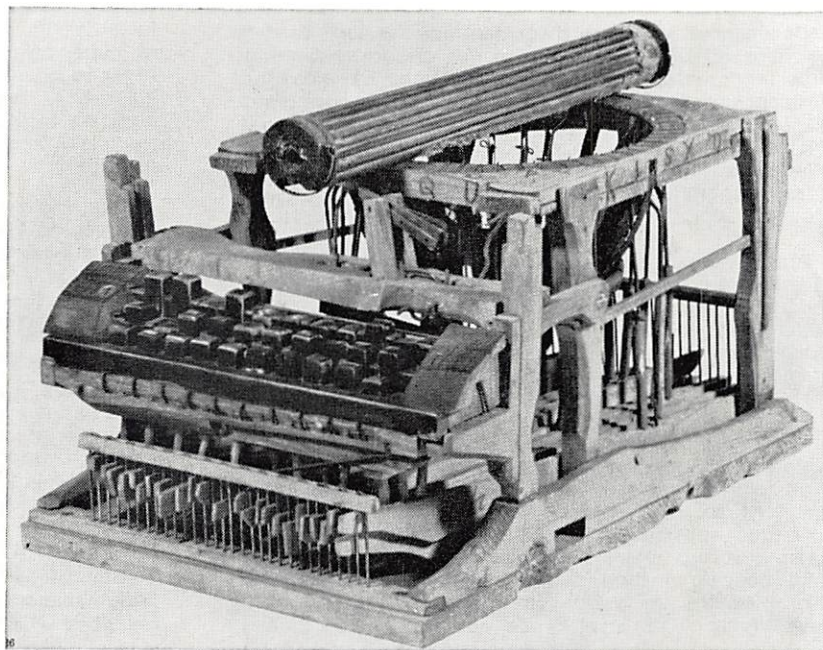
Le succès de Sholes ne fut pas obtenu sans peine. Pendant les cinq années qu'il consacra aux recherches et essais, il construisit pas moins de trente modèles expérimentaux.

Pour ce faire, il sacrifia sa carrière de journaliste, fonctionnaire et sénateur de son Etat. En tant qu'imprimeur à Milwaukee il avait, à l'origine, l'intention de construire une machine grâce à laquelle l'impression de chiffres sur des cartes et sur des pages de livres serait accélérée. Auparavant, il fallait, à cette fin, arrêter la presse, modifier la composition et introduire une nouvelle forme. Pour faire pro-

gresser le travail, il s'associa avec Carlos Glidden et Samuel Soulé. Bien que cette collaboration n'ait été que de courte durée, ils exposèrent, en juin 1868, une machine au moyen de laquelle on pouvait écrire plus vite qu'à la main. Etant donné que Soulé ne faisait déjà plus partie de l'association, ce fut la « machine de Sholes et Glidden ». Hélas, comme ils étaient à court d'argent, une production en série était exclue.

A ce moment-là, Philo Remington entra en scène. Remington avait fourni des pistolets sur tout le territoire des Etats-unis et, à la fin de la guerre de Sécession, il fut tout heureux de pouvoir se consacrer à des engins pacifiques : aussi fit-il l'acquisition de l'octroi.

La machine de Sholes et Glidden fut lancée le 1er mars 1873 à la conquête du marché mondial. Elle allait acquérir une renommée mondiale sous le nom de « Remington ». Cette conquête ne se fit que lentement; l'entreprise était instable et les préjugés nombreux. Pendant treize années, la machine ne fut qu'une curiosité qui connut plus de succès auprès des originaux qu'auprès des gens sérieux. Remington lui-même — l'histoire allait lui donner tort — n'avait point de grandes aspirations : il était d'avis que sa machine ne serait utile qu'aux ecclésiastiques — pour la rédaction de leurs sermons — ainsi qu'aux écrivains.



Dans le Musée des machines à écrire, à Bayreuth, se trouve la reproduction d'une des premières machines à écrire (en bois), réalisée en 1864 par Peter Mitterhofer. (Photo Deutschland Revue)

Cette modestie était réellement surprenante, lorsque l'on sait que cette machine à écrire était, dès l'origine, équipée d'un rouleau, d'un levier d'interligne, d'une touche d'espace-ment, de lettres qui aboutissaient au même point central sur le papier, d'un ruban encreur, etc. La première machine à écrire « Remington » avait toutefois un très grand défaut : les lettres, mues par des bras, se trouvaient à l'intérieur de la machine et venaient frapper le verso du rouleau. Il fallait donc soulever le couvercle de la machine pour pouvoir relire le texte. En 1883, il fut remédié à cet inconvénient et l'on peut dire que, depuis lors, l'évolution de la machine à écrire ne concerna plus que des améliorations de détails.

La machine à écrire allait bientôt conquérir le monde entier. Le fait qu'elle allait devenir portable, électrique et sans bruit ne changeait plus rien à ses caractéristiques essentielles.

L'histoire de la sténographie est beaucoup plus longue. Un paléographe allemand, Ulrich Kopp, écrivit un livre traitant de la sténographie des peuples de l'antiquité, durant une période allant d'environ 300 ans avant J.-C. jusqu'à la chute de l'empire romain. Les Egyptiens utilisaient déjà une forme de sténographie. Il est bien connu que le romain Marcus Tullius Tiro appliquait un système qui consistait en l'abréviation des mots principaux. A travers toute l'histoire, nous trouvons trace de tentatives en vue d'aboutir à une sténographie praticable.

Peu après 1600, la sténographie moderne débuta en Angleterre. Le premier système était celui de John Willis (1602), dont le manuel connut 14 éditions. Le système le plus utilisé dans tous les pays de langue anglaise est celui de Isaac Pitman (1837).

En France, Conen de Prépéan, édita en 1813, un système valable. Plus tard, d'autres méthodes, notamment celles de Prévost (1827) et des frères Duployé (1860), furent introduites.

En Allemagne, ce fut Franz Xaver Gabelsberger, un commis de 29 ans auprès de la Caisse royale centrale des donations, qui inventa une sténographie en 1818. Il y consacra toute sa vie; il eut de nombreux élèves et finalement écrivit un manuel, son testament sténographique, qui exerça une grande influence, même sur d'autres systèmes.

Les sténographies néerlandaises subirent l'influence des systèmes anglais aux 17e et 18e siècles, celle du système français, au début du 19e siècle, et plus tard, celle du système allemand. Une sténographie alphabétique spécifiquement néerlandaise, qui est encore utilisée à l'heure actuelle, ne fit son apparition qu'en 1899, grâce à A.W. Groote.

Dans le monde de la technique, la devise : « toujours plus bref, toujours plus vite, toujours meilleur » fut de tous temps d'application. Ce fut, semble-t-il, également le cas pour l'écriture.

LES PROPOS DU CHEF TRAMBUS

TOLIER : Vous arrivez juste trop tard pour voir l'accident qui vient de survenir à mon aide. Une tôle d'acier lui a écorché la main droite.

TRAMBUS : Voilà de nouveau un accident « classique », qui aurait pu être évité. Quoiqu'ils aient des gants à leur disposition, certains ne prennent pas la peine de les mettre. En général, ils invoquent toujours les mêmes prétextes : ils sont pressés, ils n'en ont que pour un moment, ils font bien attention ou ils estiment que rien ne peut leur arriver cette fois-ci.

TOLIER : Il est vrai que nous sommes tous convaincus de l'utilité du casque de protection et des lunettes de sécurité, mais que nous ne prenons pas toujours au sérieux un moyen de protection aussi simple qu'une paire de gants. Et pourtant, les mains sont aussi importantes que les yeux.

TRAMBUS : Cela est dû vraisemblablement au fait qu'il s'agit d'un moyen de protection que l'on n'utilise pas constamment.

TOLIER : En effet, il n'est pas toujours possible de porter des gants. Lors de certains travaux, les mettre constitue une gêne, voire un danger.

TRAMBUS : Ce qui n'est évidemment pas une excuse dans les autres cas ! Nous devons écarter tous les prétextes faciles et être persuadés que porter ou non des gants est surtout une question de bon sens et de jugeote. Le MEILLEUR moyen pour se protéger les mains, c'est d'être conscient du danger. Si nous sommes sensibilisés à la sécurité, nous penserons automatiquement aux risques avant de manier un objet.

ACTES DE PROBITÉ

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

ANVERS

Anvers : Kuypers J. (portefeuille + 2.500 F), De Bie A. (portefeuille + 2.280 F), Block R. (sac à main + 3.000 F), Van Rumst N. (sac à main + 750 F).

Broechem : Van Dyck L. (portefeuille + 1.004 F), Koninckx H. (portefeuille + 660 F).

Oostmalle : Van de Vander F. (portefeuille + 477 F).

Turnhout : De Laet M. (portefeuille + 940 F), Wils L. (portefeuille + 1.850 F), Van der Eycken F. (portefeuille + 700 F).

FLANDRE ORIENTALE

Audenarde : Dhont R. (1.050 F).
Destelbergen : Troch A. (761 F), De Ridder R. (3.942 F).

Gand St-Pierre : Van Belleghem R. (1.177 F), Eeckhout A. (894 F).

Hamme : Delcart W. (1.170 F).

Herzele : Van Caester H. (1.900 F).

Saint-Nicolas : Grabowski P. (1.291 F).

HAINAUT

Charleroi : Maillet (portefeuille + 770 F), Vanderbeck F. (portefeuille + 760 F), Duquesnes (sac + 870 F), Dereine (portefeuille + 5.410 F), Fevry A. (sacochette + 83.147 F).

Mons : Hankard B. (portefeuille + 1.045 F).

Tournai : Beausière (sac + 1.275 F).

NAMUR-LUXEMBOURG

Andenne : Decruynaere P. (530 F).

Arlon : Gérard R. (12.697 F).

Florenville : Dechambre R. (1.171 F), Simon S. (635 F).

Mehaigne : Evrard R. (1.000 F).

Namur : Massart E. (2.540 F), Baeten O. (1.666 F), Dandoy J. (machine à écrire), Dessy R. (1.050 F).

Ohey : Leclercq J. (560 F).

LIEGE

Bressoux : Bovy (700 F), Labille (820 F).

Liège Saint-Gilles : Cuypers (6.109 F).

Rocourt : Deszo L. (769 F).

Warzée : Pirson R. (985 F).

BRABANT

Louvain : Van Gramberen L. (sac de dame + 1.985 F).

Tielt : Coosemans A. (porte-monnaie + 1.235 F).

LIMBOURG

Bree : Geutjens M. (portefeuille + 610 F), Vanhoven J. (montre de dame), Scheurmans L. (montre).

Koersel : Wauteraerts A. (porte-monnaie + 1.610 F).

Lanaken : Vincken H. (porte-monnaie + 4.284 F + 2,25 florins), Eurlings W. (porte-monnaie + 2.000 F), Sochacki M. (porte-monnaie + 720 F), Castro A. (montre).

Maaseik : Houben J. (portefeuille + 1.020 F).

St-Trond : Schoenaers R. (radio portative).

Tessenderlo : Bosmans E. (porte-monnaie + 720 F), Peeters J. (porte-monnaie + 3.640 F).

FLANDRE OCCIDENTALE

Ostende : Vancouillie R. (sac à main + 5.897 F), Desopper H. (porte-monnaie + 2.173 F), Van Poelvoorde R. (sac à main + 740 F + caméra), Bossart F. (portefeuille + 1.240 F), Laleman M. (rasoir électrique), Peene H. (portefeuille + 2.300 F), Devos D. (radio-cassette), Debra L. (porte-monnaie + 1.437 F), Thijs G. (porte-monnaie + 520 F), Brackx A. (porte-monnaie + 4.400 F), Naessens R. (porte-monnaie + 1.390 F).

LES HAUTES FAGNES

Entre les vallées de la Vesdre, au nord, de la Warche et de l'Amblève, au sud, de la Ruhr, à l'est, et de la Hoëgne, à l'ouest, s'étend un plateau qui, en Belgique, où il se situe pour sa plus grande partie, est connu sous le nom de Hautes Fagnes et, en Allemagne, sous la dénomination de « Hohes Venn ».

Des facteurs tels que le terrain peu incliné, les précipitations nombreuses et le sous-sol argileux, ne laissant pénétrer que très peu d'eau, caractérisent cette région.

Jadis, il était peu aisé de pénétrer en profondeur dans les Hautes Fagnes, étant donné qu'il y avait grand risque de s'égarer sur ce terrain monotone, constitué de bruyères, de sphaignes et de hautes herbes sauvages, dépourvu, au surplus, de points de repère. Les conditions climatiques souvent défavorables augmentaient encore ce risque. Certains ne sont jamais revenus de leur course aventureuse; d'autres n'échappèrent que de justesse à la mort.

Le nom de « Baraque Michel » désigne, d'une part, une hauteur de 672 m et, d'autre part, la hutte ou baraque érigée à cet endroit, en 1808, sur la route Eupen-Malmédy; son

origine est due à Michel Schmitz. A la fin du 18^e siècle, ce dernier s'égara la nuit dans les Hautes Fagnes et promit de construire un abri s'il arrivait à bon port. Après sa mort, en 1819, sa veuve et ses enfants continuèrent à occuper cette hutte. La même année, un notaire de Malmédy s'égara dans les Fagnes enneigées au cours d'une partie de chasse; ses cris furent entendus par le chien de la famille Schmitz, qui put ainsi sauver d'une mort certaine le chasseur égaré. Après la mort du notaire, en 1820, son beau-fils, le chevalier Henri Fischbach, de Malmédy, témoigna sa gratitude envers la famille Schmitz en l'aidant à transformer la baraque en une auberge convenable; il offrit également une cloche, qui fut accrochée en 1827 à la façade de la maison et qui, par temps de brouillard, sonna de façon continue pour permettre aux voyageurs de s'orienter.

A la suite de la construction de la route Malmédy-Eupen (1853-56), la première auberge disparut et fut remplacée, entre 1853 et 1860, par une nouvelle, qui fut détruite par un incendie en 1889. La cloche resta toutefois intacte et est toujours accrochée à la façade du bâtiment actuel modernisé, exploité comme hôtel-restaurant.

Actuellement, une route mène à Robertville, le long de Botrange (694 m), point culminant de la Belgique, avec tourelle d'observation et « signal » pour l'arpentage.

Tout ceci fait apparaître que les Hautes Fagnes sont actuellement plus accessibles grâce aux routes et aux chemins aménagés. L'immense bruyère est plantée de groupes d'arbres de protection et même, çà et là, de forêts entières. Errer dans cette contrée ne constitue donc plus un danger. En dehors de grands chemins il est malgré tout possible de jouir du silence, de la solitude et du caractère rude et intact que ce paysage a conservé.

Il y règne une nature tellement sauvage, grandiose et déserte qu'il est peu aisé d'en trouver l'équivalent dans notre pays à forte densité de population. Le vent chante une mélodie mélancolique à travers les forêts de pins sombres, par-dessus la bruyère interminable et les tourbières, les flâques recouvertes de verdure et le sol souple et spongieux.

La région est désolée, donc pas tellement idyllique, mais elle engage au recueillement et à la méditation. D'une beauté rude qui lui est propre, elle représente un paradis pour le pro-



Panorama des Fagnes. (Cliché C.G.T. - Photo Degroote)

meneur, le nomade. De solides bottes et de non moins solides muscles sont nécessaires en premier lieu. Le vent peut y être violent et, généralement, l'hiver y est très rude. Aussi les fermes s'abritent-elles derrière des haies de plusieurs mètres de hauteur.

Aux endroits où le vent a le champ libre, les arbres ne peuvent que difficilement subsister; ils se tordent en des courbes les plus fantastiques, les branches serpentant à même le sol. Une vision spectrale !

Le temps semble, d'ailleurs, n'avoir aucune emprise sur cette contrée. Les poteaux-frontières d'avant 1919 entre l'Allemagne et la Belgique subsistent toujours. Depuis 1956, la partie centrale est partiellement transformée en réserve naturelle et le gouvernement belge a l'intention de l'agrandir encore. De cette façon sera assurée la protection de la flore rare, qui comporte même des plantes de l'ère glaciaire. Celles-ci ont pu se maintenir grâce, non seulement au sol non calcaire et au fait qu'elles ont trouvé un emplacement sûr et paisible parmi la sphaigne humide, mais également au climat rude. En somme, ce plateau constitue

le premier obstacle d'importance rencontré par les dépressions qui viennent de l'océan et traversent le Nord-Ouest de l'Europe, obstacle qu'elles franchissent par des pluies battantes et un vent violent et rude.

La Hoëgne, affluent de la Vesdre, est le cours d'eau le plus connu; elle est très pittoresque sur une certaine longueur, entre Moulin Thorez et le pont du Vecquée près de Hockai, et, est en plus, d'un accès facile.

La promenade le long des rives est une excursion populaire depuis des dizaines d'années et figure toujours en tête du programme des groupes de touristes qui séjournent un ou plusieurs jours dans cette contrée. La Hoëgne est située dans une vallée très profonde aux parois abruptes. Rien n'est plus impressionnant que le spectacle de cette eau écumeuse et tourbillonnante qui roule par-dessus et entre les blocs de rocher formant le lit très incliné de cette rivière. Des petits ponts relient les deux rives et offrent un magnifique coup d'œil sur le ravin boisé, sur les chutes et les rapides. Celui qui fait la promenade en amont aboutit au plateau situé au

milieu de la fagne, où la Hoëgne prend sa source.

Il ressort de tout ceci que les endroits importants et les centres de tourisme ne se situent pas dans ce coin, mais bien dans les régions plus habitables en lisière. C'est ainsi qu'en Allemagne, on retrouve la petite ville de Montjoie, particulièrement pittoresque et très fréquentée.

En Belgique, il y a Eupen, située près de l'Hertogenwald (la lisière nord très boisée des Hautes Fagnes) et, plus loin, Francorchamps au sud-ouest, Malmédy au sud et Robertville au sud-est. Des commodités de séjour plus nombreuses et de meilleure qualité sont offertes par Spa, ville située un peu plus à l'ouest et qui aime se nommer le centre idéal pour les excursions dans les Hautes Fagnes.

Les Hautes Fagnes n'offrent que peu d'intérêt au point de vue économique, mais les peintres ont fixé leur poésie sur la toile, les poètes les ont chantées et une foule de touristes en ont pris le chemin pour venir errer, hiver comme été, dans les petits sentiers et y savourer le silence de la forêt. Et cela, n'est-ce pas un luxe à l'ère de l'avion supersonique ?...

CHAMPIONNAT CYCLISTE DE BELGIQUE

Le championnat cycliste de Belgique s'est disputé le 12 septembre 1976, à Dixmude, devant une grande foule et sous un soleil radieux. Grâce à la collaboration très efficace de la police, de la gendarmerie et des services de la Ville, les trois épreuves se déroulèrent dans des conditions idéales.

Pour la course des plus de 50 ans, six coureurs s'alignèrent. Comme à Assebroek, une semaine auparavant, ce fut Louis Verstraelen qui se détacha après quelques tours et remporta la victoire.

Résultat : 6 participants : 1 Louis Verstraelen (Merksem) 20 km en 30 min.; 2. Theophiel Vandegucht à 1'30"; 3. Julien 't Kindt; 4. Emiel Ureel; 5. Marcel Balza; 6. Jules Van Reybrouck.

La course « des 35 à 50 ans », avec 27 participants, fut plus animée. Deux coureurs, Balcaen et Degasper, s'échappèrent. Malgré des efforts incessants, les poursuivants ne parvinrent pas à les rejoindre. La victoire fut disputée au sprint, que Balcaen gagna facilement.

Résultat : 27 participants : 1. José Balcaen (Courtrai) 35 km en 54'; 2. Jules Degasper; 3. Etienne Farazijn; 4. Victor Coeckaerts; 5. Hedwig Roels; 6. Gustaaf Nyns; 7. Jozef Daniels; 8. Léon Van Oostayen; 9. Marc Mouny; 10. Louis Goffings; 11. François Vandamme; 12. Paul Voets; 13. Kamiel Close; 14. Johan Celis; 15. François Goossens.

Les moins de 35 ans furent 30 au départ. Gilbert Farazijn faussa rapidement compagnie au peloton, mais dut s'avouer vaincu après une dizaine de tours. A cinq tours de la fin, Rosseel et Dekeyser s'esquivèrent. Au dernier tour, Rosseel lâcha son compagnon de fuite et l'emporta avec une légère avance.

Résultat : 30 participants : 1. Ronald Rosseel (Furnes) 60 km en 1 h 42; 2. Albert Dekeyser; 3. Julien Vandewoestijne; 4. Rafael Nobels; 5. Lucien Andries; 6. Louis Deckers; 7. Ivan Bilaye; 8. Luc Charlier; 9. Leopold Huyghens; 10. Ludo Vanderveken; 11. Robert Luyten; 12. Jean-Pierre Willocq; 13. Jimmy Versype; 14. Lucien Wins; 15. Lambert Plessers.



Le champion des moins de 35 ans, M. R. Rosseel, entouré des organisateurs et de M. Laridon, bourgmestre.

(Photo G. Rommelaere)

MOURIR DANS L'OUATE

Il arrive que le brouillard survienne si brusquement que le conducteur a l'impression tout à coup de heurter un mur blanc, invisible l'instant d'avant. Ce phénomène est fréquent dans les zones humides et, notamment, sur l'E3, entre Gand et Saint-Nicolas.

Le plus souvent cependant, le brouillard s'épaissit progressivement. Dans ce cas le conducteur a l'occasion de parer le coup en ralentissant à temps et en réglant son allure en fonction de son champ de visibilité.

En ce qui concerne le brouillard sur les autoroutes, la gendarmerie a fréquemment donné des conseils pratiques qu'il importe de retenir. Les poteaux d'éclairage sont distants les uns des autres de 50 m en moyenne. Le conducteur sait dès lors qu'il ne peut rouler à 120 km/h qu'à la condition d'en distinguer au moins 4 devant lui (200 m de visibilité). La vitesse doit donc décroître en fonction du nombre de poteaux visibles (3 poteaux : 110 km/h maximum; 2 poteaux : 90 km/h; 1 poteau : 50 km/h; pas de poteau : encore moins vite).

Une autre question importante qu'il y a lieu de se poser : quels feux allumer par temps de brouillard ?

Dès qu'il n'est plus possible de voir distinctement jusqu'à 200 m environ, l'emploi des feux de croisement ou des feux de brouillard avant est **obligatoire** (leur emploi simultané est autorisé). L'emploi des feux de route est déconseillé. A l'arrière, les feux rouges s'allument en même temps que les feux de croisement ou les feux de brouillard avant.

De plus, si le véhicule est équipé d'un ou de deux **feux de brouillard arrière**, le conducteur **doit** s'en servir dès le moment où la visibilité est réduite à **moins de 100 m environ**.

Rappelons qu'il est **interdit** d'allumer le feu de brouillard arrière **en cas de pluie**, afin d'éviter l'éblouissement d'un conducteur qui suit. Ce feu **doit** par contre **être utilisé** en cas de **chute de neige** réduisant la visibilité à moins de 100 m environ.

A quelle date votre véhicule doit-il être équipé d'un ou de deux feux de brouillard arrière ?

— Immédiatement, si le véhicule a été mis pour la première fois en circulation à partir du 1-7-1973.

— S'il a été mis pour la première fois en circulation :
entre le 1-1-1972 et le 30-6-1973 : au 1-1-1977;
entre le 1-7-1970 et le 31-12-1971 : au 1-4-1977;
entre le 1-1-1969 et le 30-6-1970 : au 1-7-1977;
entre le 1-1-1967 et le 31-12-1968 : au 1-10-1977;
entre le 1-1-1964 et le 31-12-1966 : au 1-1-1978;
avant le 1-1-1964 : au 1-4-1978.

(La date de la première mise en circulation figure sur votre certificat d'inscription).

N.B. : Les remorques doivent être pourvues d'au moins un feu de brouillard arrière, dès que le véhicule tracteur en est muni.

Un dernier conseil : en cas de brouillard, évitez l'autoroute ou quittez-la à la première sortie. N'attendez pas que votre voiture soit devenue le maillon de la chaîne...

SOUVENIR DE VACANCES

Un match de football disputé le 19-8-1976, mit en présence des vacanciers d'Annette et Lubin et ceux de « Spaloumont », maison de vacances située dans les environs immédiats de la nôtre.

La victoire, avec le score 1-3, fut remportée par l'équipe « vicinale », figurant sur la photo ci-contre. Félicitations aux vainqueurs.

L'équipe victorieuse.
(Collection J. Merken)



CONCOURS DE SÉCURITÉ INTER-GROUPES

Equipes ayant dépassé 1.000 jours sans accident, au 31 octobre 1976

	Jours sans accident
LIEGE 10 (Personnel Eupen - Warzée)	5.388
BRABANT 21 (Atelier Cureghem)	5.085
NAMUR - LUXEMBOURG 4 (Atelier Andenne)	4.631
FLANDRE OCCIDENTALE 1 (Mouvement Assebroek - Dixmude - Koekelare - Furnes - Zwevezele)	2.004
LIEGE 4 (Mouvement Omal - Verlaine - Wanze)	1.933
ANVERS 2 (Mouvement Oostmalle - Broechem)	1.313
FLANDRE ORIENTALE 6 (Mouvement Herzele - Hofstade - Audenarde)	1.226
NAMUR - LUXEMBOURG 5 (Mouvement Luxembourg)	1.009